

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 13315 Numéro SIREN : 501 091 953 Nom ou dénomination : 4 M COMPAGNIE

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2022 sous le numéro de dépôt 37793



20220377932020

DATE DEPOT : 21/04/2022

N° DE DEPOT : 37793

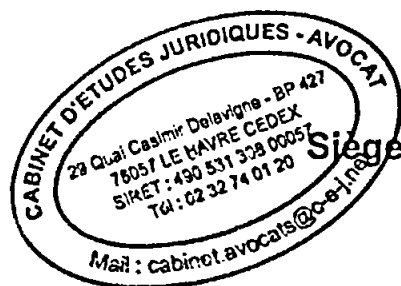
N° GESTION : 2012B13315

N° SIREN : 501091953

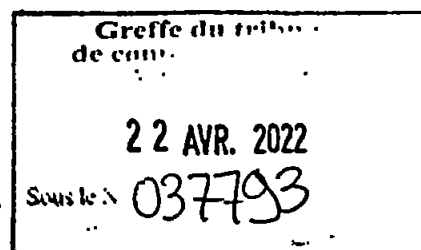
DENOMINATION : 4 M COMPAGNIE

ADRESSE : 26B rue Traversière 75012 Paris

MILLESIME : 2020



4 M COMPAGNIE
Société par actions simplifiée
au capital de 300 100 €
Siège social : 26bis rue Traversière, 75012 PARIS
501091953 RCS PARIS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 49 822,50 € de la manière suivante :

- 5% à la réserve légale.....	2.491,12 €
- le solde à titre de dividendes aux associés.....	47.331,38 €
outre une somme complémentaire de 84,42 € prélevée sur le compte	
« autres réserves », soit un dividende total de 47.415,80 €, soit 1,58 €	
par titre	

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 47.415,80 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

CS

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2017 : dividende de 42.014 €, éligibles à la réfaction de 40%
- Exercice clos le 31 décembre 2018 : dividende de 39.013 €, éligibles à la réfaction de 40%
- Exercice clos le 31 décembre 2019 : dividende de 39.013 €, éligibles à la réfaction de 40%

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Chantal SERRE





Hervé MENARD
Sarl Reboot
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

SAS 4M COMPAGNIE

26B rue Traversière

75012 PARIS 12EME ARRONDISSEMENT

Exercice clos le : 31 décembre 2020

APE : 6420Z

SIRET : 50109195300049

CERTIFIÉ CONFORME

SOMMAIRE

SAS 4M COMPAGNIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTES ANNUELS	3
Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5
Compte de résultat synthétique	6
Compte de résultat synthétique	7

BILAN - ACTIF

SAS 4M COMPAGNIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/20	Valeurs nettes au 31/12/19	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	989 980	989 980		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	989 980	989 980		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients (3)		3 142	-3 142	-100
Clients Factures à établir (3)				
Autres (3)	241 427	246 039	-4 613	-2
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	96	76	20	26
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	10 845	3 764	7 081	188
Charges constatées d'avance(3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	252 368	253 021	-653	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 242 348	1 243 001	-653	
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN - PASSIF

SAS 4M COMPAGNIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au 31/12/19	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	300 100	300 100		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	15 910	14 439	1 472	10
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 487	12 537	-11 050	-88
Report à nouveau	23	23		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	49 822	29 435	20 386	69
SITUATION NETTE	367 342	356 534	10 809	3
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	367 342	356 533	10 809	3
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	116 112	125 866	-9 754	-8
Emprunts et dettes financières diverses (3)	43 902	45 964	-2 062	-4
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Fournisseurs	3 784	3 600	184	5
Fournisseurs, factures non parvenues	5 400	4 800	600	13
Dettes fiscales et sociales	15 829	16 258	-429	-3
Dettes immobilisations et comptes rattachés	689 980	689 980		
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	875 007	886 468	-11 462	-1
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 242 348	1 243 001	-653	
(1) Dont à plus d'un an	94 903	104 909		
(1) Dont à moins d'un an	780 104	781 559		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS 4M COMPAGNIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	20 000	100	60 000	100	-40 000	-67
Montant net du chiffre d'affaires	20 000	100	60 000	100	-40 000	-67
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	6 000	30			6 000	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			2 143	4	-2 143	-100
Autres produits	5				5	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	26 005	130	62 143	104	-36 138	-58
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	11 082	55	11 549	19	-467	-4
Impôts, taxes et versements assimilés	567	3	865	1	-298	-34
Salaires et traitements	20 794	104	54 385	91	-33 591	-62
Charges sociales	2 661	13	20 902	35	-18 241	-87
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts						
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	5		15		-10	-66
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	35 108	176	87 715	146	-52 607	-60
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-9 103	-46	-25 573	-43	16 469	64
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS 4M COMPAGNIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)	50 000	250	50 000	83		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3		4			-7
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	50 003	250	50 004	83		
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 462	7	1 670	3	-208	-12
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	1 462	7	1 670	3	-208	-12
RÉSULTAT FINANCIER	48 542	243	48 334	81	208	
RÉSULTAT COURANT avant impôts	39 439	197	22 761	38	16 677	73
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	9 302	47			9 302	
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 302	47			9 302	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 302	47			9 302	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-1 081	-5	-6 674	-11	5 593	84
TOTAL DES PRODUITS	85 311	427	112 147	187	-26 836	-24
TOTAL DES CHARGES	35 489	177	82 711	138	-47 222	-57
Bénéfice ou Perte	49 822	249	29 435	49	20 386	69

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

4M CIE

Capital social : 300100 €

**Siège social : 86, RUE DE CHARENTON 75012 PARIS
RCS 501091953**

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/20

ALI AISSA

**39, RUE DE MOSCOU
75008 PARIS**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRES DE LA COMPAGNIE DE PARIS**

Exercice clos le 31/12/20

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 4M CIE relatif à l'exercice de 12 mois, clos le 31/12/2020.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et selon les dispositions du règlement (UE) n°537/2014. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous attestons que nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, et notamment qu'il n'a pas été fourni de services autres que la certification des comptes interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) précité, ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article 1 823-9 et R 823-7 du code de commerce relatif à la justification de nos appréciations, les travaux effectués portant notamment sur les principes comptables et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

4 Vérifications du rapport de gestion et des documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôles interne et de gestion des risques, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permettra de toujours détecter une anomalie significative qui existerait. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et selon les dispositions du Règlement (UE) n° 537 / 2014, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, de formuler une certification avec réserve ou un refus de certifier. Nos conclusions s'appuient sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des circonstances ou événements futurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, et évaluons si les comptes annuels reflètent les effets des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nous relatons à la direction l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Fait à Paris, le 20 juin 2021

